

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la *Correspondance provinciale* de Berlin, 12 juin :

« On s'attend à la convocation du Conseil fédéral du Nord pour le commencement du mois d'août. La clôture du Parlement prussien paraît arrêtée pour le 24 juin. Elle serait faite, en l'absence de M. de Bismark, par le ministre des finances.

« La proclamation de la constitution fédérale de l'Allemagne du Nord aura lieu simultanément dans tous les Etats fédéraux dans la dernière semaine du mois de juin. »

On écrit de Berlin, le 13 juin :

Le parti des nationaux libéraux vient de publier son programme. « Le but du parti national, y est-il dit, est le rétablissement de l'unité de l'Allemagne pour assurer sa puissance et sa liberté sous une seule constitution. Sa tâche la plus élevée est de favoriser l'accès de l'Allemagne du Sud. »

Le programme énumère les réformes constitutionnelles qui doivent être obtenues. Parmi ces réformes figurent la responsabilité ministérielle, la révision de la constitution prussienne, la réforme de la Chambre des seigneurs.

Le programme se termine par ces mots : « Une administration conforme aux lois est indispensable pour que le gouvernement et la représentation du pays puissent marcher d'accord. »

Des perquisitions domiciliaires ont eu lieu

à Hanovre dans les maisons de plusieurs ministres et prêtres soupçonnés d'entretenir une agitation religieuse en faveur du roi.

Les mesures vexatoires les plus tristes se poursuivent en Hanovre. Toujours des arrestations et des perquisitions domiciliaires. D'après la *Gazette de Hanovre*, aucun des hommes de la réserve de Sulinger ne s'est présenté. Tous, à l'exception d'un seul, ont franchi la frontière et passé en Hollande.

La feuille du matin *Journal berlinois de la Bourse* croit savoir que le comte de Bismark a été traité à Paris avec la plus grande distinction et la plus parfaite intimité par l'empereur de Russie. Il serait d'accord avec le czar sur tous les points. Quant aux demandes que fait la Russie à propos de la question d'Orient, dit ce journal, elles seraient si modérées que le cabinet français les auraient acceptées.

Tandis qu'on espère à Copenhague une rectification de frontières du côté allemand, et notamment la cession d'Alsen et de Duppel, on croit à Berlin que la Prusse se décidera difficilement à un pareil acte, et cela pour des raisons stratégiques.

Le Danemark a répondu aux ouvertures de la Prusse qu'il ne pouvait donner les garanties exigées en faveur des Allemands demeurant dans les districts slesvigeois qui seraient rétrocédés conformément à l'article 4 du traité de Prague.

On écrit du grand-duché de Bade, 9 juin, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Ces jours-ci, le reste des soldats en congé sont rentrés dans leurs garnisons pour apprendre le maniement du fusil à aiguille, et dans peu de semaines tout le corps d'armée badois sera initié à l'usage de cette arme. Le grand-duché de Bade se trouvera donc, sous ce rapport, en avance considérable vis-à-vis de ses voisins, et l'organisation future de la landwehr en sera facilitée également.

La *Gazette du peuple*, de Berlin, publie une lettre du comte Ladislas Plater et du général Langiewicz, en date de Zurich, 8 juin, qui proteste contre l'attentat du 6 juin.

On écrit de Florence, le 10 juin :

Huit bureaux sur neuf se sont prononcés sur la loi Ferrara et sur la convention Erlanger, qui en est le complément. La convention Erlanger est repoussée à l'unanimité. Quant à la loi Ferrara, autant de bureaux autant d'opinions. La tendance générale de la Chambre est la réunion des biens du clergé au domaine, sans même en excepter ceux des paroisses, qui n'ont pas été englobés par la loi du 7 juillet. La Chambre paraît ne pas comprendre que des mesures trop radicales à l'égard du clergé rendront impossible toute combinaison financière sur ces biens.

Le président du conseil déclare inexacts les faits relatifs aux négociations concernant les biens ecclésiastiques, énoncés dans la lettre de M. Brasseur, représentant la maison Dumonceau.

Séance du 11 juin. — Le ministre des finances présente les projets de loi concernant

l'impôt sur la mouture et la cessation du cours forcé des billets de banque. Il annonce qu'il poursuit M. Brasseur devant les tribunaux pour diffamation. Il nie avoir jamais accepté des propositions tendant à changer la loi du 7 juillet 1866, qu'il déclare maintenir intacte. Il dément l'assertion d'après laquelle il aurait adhéré au principe de la restitution des biens du clergé. Il termine en disant que, d'ailleurs, la Chambre pourra repousser ou modifier les dispositions qu'elle croirait contraires aux aspirations nationales.

La *Liberté* publie la correspondance qui suit, de Florence, le 11 juin :

Qui trompe-t-on ?

MM. de Rothschild et Frémy prétendent qu'on a voulu les prendre pour instruments de persécution et de spoliation.

M. Langrand-Dumonceau intervient dans ce débat et déclare avoir aussi été trompé par le ministre, qui devait lui donner la préférence sur M. Erlanger.

Enfin, M. Brasseur, mandataire de M. Langrand-Dumonceau, accuse le ministère d'avoir voulu tromper la Chambre !

« Je suis, dit ce dernier, l'auteur d'une loi Ferrara, aux termes de laquelle celle du 7 juillet 1866 devait être abrogée, et tous les biens du clergé restitués aux évêques, après prélèvement de la taxe. Cette loi, j'en ai la minute, signée *ne varietur* par M. Ferrara.

« M. Rattazzi, ne voulant pas rendre les choses trop évidentes pour la Chambre, ajoute M. Brasseur, imagina de joindre un article secret à la convention Langrand Dumonceau, article aux termes duquel, l'im-

FRUILLÉTON.

23

LES MAGIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Le colonel, qui était resté en arrière et avait fait faire halte à tout son petit cercle, pour admirer un point de vue, s'était lancé vers la galerie aux premiers cris de sa femme. Au moment où il allait y entrer, Yolande et Coraly en sortaient épouvantées, en s'écriant : un tigre vivant !

Mais avant de savoir ce qui se passa dans cette fatale galerie, il faut revenir à Jeanne et au valet du tigre.

Jeanne, qui, la veille, avait aidé vigoureusement à dresser la tente, et que son installation avait fatiguée, ne se réveilla que vers huit heures, ainsi que les deux femmes qui partageaient son logement dans la voiture.

Jeanne s'indigna de sa paresse; elle songea de suite au déjeuner de son tigre et appela le valet, qui n'entra jamais sans elle dans la cage.

Mais elle eut beau crier : Daniel !... Daniel !... personne ne répondit.

Elle sortit de sa tente et appela de nouveau.

Même silence.

Elle s'avança tout en continuant à appeler, enfin un roulement formidable se fit entendre et elle reconnut Daniel dans le bruyant dormeur.

— Veux-tu bien t'éveiller? dit-elle, en le secouant; tu vas faire accourir les meutes dans le bois. Tu ronfles comme un cor de chasse.

Daniel ouvrit un œil.

— Si c'est permis, continua Jeanne, de s'endormir comme ça sur l'herbe !

— Eh ben! pourquoi pas? répondit Daniel. L'herbe c'est un lit tout fait par la nature; c'est le lit de plumes des pauvres gens.

— Et des ivrognes. Je parie qu'avant de te rendre ici, tu es allé au cabaret boire une bouteille.

— Une larme, Mam'selle Jeanne, une larme de cognac...., et une petite larme de vin, qui aurait tenu dans le coin de votre œil.

— Allons tais-toi, et lève-toi... Il est temps de faire ton service, paresseux.

— Paresseux!... moi... mais il y a longtemps que Monsieur est servi.

— Quel monsieur ?

— Eh ben! mon bourgeois, M. de la Tigrierie.

— Ah çà! voyons, qu'est-ce que tu dis-là?... Tu as donné à manger au tigre... sans moi ?

— Certainement, sans vous... Je m'appelle Daniel, Mam'selle Jeanne, et j'ai appris l'histoire sainte, quand j'allais à l'école. Or, comme Daniel, mon ancien, est entré tout seul et sans inconvénient dans la fosse aux lions, j'ai pensé...

— Mais qu'est-ce que tout cela signifie? dit Jeanne effrayée; Dieu veuille qu'il ne soit pas arrivé quelque malheur !

Elle rentra précipitamment sous la tente, courut vers l'emplacement réservé au tigre, s'élança vers la voiture, et jeta un cri terrible en s'apercevant que la cage de fer était ouverte et vide.

— Tout est perdu! s'écria-t-elle.

— Pourquoi ça? demanda l'ivrogne, qui l'avait suivie.

— Je te dis que le tigre s'est enfui, s'écria Jeanne; s'il a pris la fuite du côté d'Enghien, et s'il rencontre quelque passant, il va le dévorer !

— Le dévorer... répéta l'ivrogne machinalement. Ah! diable, reprit-il tout-à-coup, s'il allait dévorer le cabaretier !

— Infâme imbécille! s'écria la grande Jeanne, en lui donnant deux vigoureux soufflets.

Jeanne donna l'alarme. Toute la petite troupe, qui s'était complétée peu à peu, se mit en mouvement. On allait, on venait, on perdait la tête, on courait du côté d'Enghien, et l'on questionnait inutilement ceux qui se trouvaient sur le chemin. On ne pouvait parvenir à découvrir les traces du tigre, et l'on s'attendait à apprendre, d'une minute à l'autre, quelque sanglante catastrophe.

Jeanne, qui était revenue pour la dixième fois du côté de la tente, courait sur les chemins qui l'avoisinaient, et s'écriait avec anxiété :

— Où est mon tigre? qui a vu mon tigre ?

Elle aperçut un petit garçon de sept à huit ans, qui était assis au pied d'un arbre, en face de la maison du colonel. Il tenait dans sa main noire, et mordait de ses dents blanches, un gros morceau de pain bis.

— Eh! dis donc, mioche! lui cria Jeanne, as-tu vu filer, par hasard, un grand animal jaunâtre et noir, avec une grosse tête ronde ?

— Ah! oui, répondit l'enfant.

— Se pourrait-il! s'écria Jeanne. En es-tu bien sûr ?

— Oui dà! c'était un gros chat, aussi gros que l'âne de la mère Gervaise... il était si grand, si

pôt payé, tous les biens du clergé auraient été consignés à ce dernier, qui aurait eu l'insigne honneur de les remettre au clergé. Cet article secret, dans les attributions du pouvoir exécutif, aurait été publié après le vote de la loi par la Chambre. »

La Chambre s'est émue de ces révélations. J'ai entendu plusieurs membres de la gauche se demander s'il n'y avait pas lieu de proposer la mise en accusation du président du conseil; mais ils se sont bientôt apaisés, en songeant qu'après dix-neuf années de vie parlementaire, à Turin comme à Florence, la Chambre n'avait jamais trouvé le temps de voter une loi sur la responsabilité ministérielle.

M. Rattazzi, invité à donner des explications s'est borné à répondre que les faits exposés par M. Brasseur étaient en beaucoup de points inexacts, et qu'il se souciait fort peu de l'opinion du saint-siège, n'ayant jamais eu en vue que l'intérêt du pays.

On s'est hâté de clore cette discussion, dans la crainte de provoquer une crise ministérielle.

Quelle est la morale de tout ceci ?

C'est que le ministère se défie de la Chambre. Qu'il ait donc le courage de choisir son terrain et de consulter le pays après avoir exposé clairement ses vues dans la question des biens ecclésiastiques.

Hors de cette voie point de salut.

Les lettres de Rome sont du 9 juin. Le cardinal de Bonnechose était descendu au palais Quirinal, dans les appartements du secrétaire d'Etat. Le cardinal Questa était descendu au palais de l'ambassade d'Espagne. M. de Sartiges était attendu le même jour. Le comité national romain avait publié, à l'occasion de l'anniversaire de la fête du Statut, une proclamation promettant une délivrance prochaine.

Le *Journal (officiel) de Rome* déclare que dix cas de choléra sporadique ont été signalés dans la dernière quinzaine. Toutefois, les médecins affirment qu'aucun cas de choléra asiatique ne s'est manifesté. La santé générale est satisfaisante.

Outre les fêtes religieuses, la municipalité romaine prépare diverses réjouissances.

On lit dans l'*Avenir national* :

Quelques officiers suisses ayant pris la liberté de faire sur le territoire badois des opérations d'arpentage, le gouvernement grand-ducal a « demandé des explications. » On les lui a données. Le calme est rétabli, mais à Berne les autorités helvétiques ont considéré avec un étonnement ironique les susceptibilités dont le grand-ducé fait preuve vis-à-vis de ses paisibles voisins.

Le gouvernement espagnol a présenté, le 11 juin, à la Chambre des députés, un projet de loi pour la conversion en dette consolidée

de la dette amortissable et de la dette différée de 1831, conformément à des bases stipulées d'avance et avec une soulte qui doit être payée en espèces par les possesseurs de titres.

Une partie de cette soulte sera appliquée comme base des subventions que le gouvernement se propose d'accorder aux entreprises de chemins de fer pour les aider à se relever et pour que les capitaux y engagés en retirent un intérêt légitime.

Le gouvernement s'engage à présenter dans le premier mois de la prochaine session un projet de loi concernant les chemins de fer.

Des bruits malveillants ont été répandus au sujet de la Catalogne. Ces bruits n'ont aucun fondement. La tranquillité n'a pas cessé de régner dans cette province, ainsi que dans le reste de l'Espagne.

Les lettres de Constantinople, du 5 juin, disent :

« L'intendance sanitaire a été informée par le télégraphe qu'à Bagdad une véritable peste s'est manifestée dans la tribu de Bédouins établie près de Silak. Déjà trois cents individus, sur mille qui composent cette tribu, ont succombé. Des mesures rigoureuses ont été ordonnées. On a interdit le passage aux caravanes de pèlerins persans revenant de la Mecque. Actuellement, la mortalité est diminuée. Les nouvelles des caravanes revenant par l'Egypte sont satisfaisantes. Les précautions voulues ont été bien observées. Toutes les correspondances confirment ces faits. »

On mande de Constantinople, le 5 :

« Kiamil-Pacha, introducteur des ambassadeurs, part aujourd'hui pour Paris, devant le sultan de quelques jours. Sa Hautesse partira le 21, accompagnée de M. Bourée et de lord Lyons. Riouf Bey, nommé premier aide-de camp et pacha, accompagnera également le sultan. Les trois journaux turcs récemment supprimés appartenaient au parti de la Jeune Turquie. Leurs rédacteurs ont quitté le territoire de l'empire.

« Deux journaux grecs sont suspendus pour trois mois. »

On considère comme probable, à Constantinople, la réussite d'une combinaison financière tendant à donner de sérieuses garanties aux détenteurs de la dette générale pour le service régulier des intérêts et à attirer les capitaux étrangers en Turquie.

On mande de Bruxelles, le 11 juin :

Des élections pour le Sénat viennent d'avoir lieu. Voici les résultats connus jusqu'à ce moment :

Candidats de l'opposition élus : Anvers, 3; Malines, 2; Turnhout, 1; Louvain, 1; Courtrai, 2; Dixmude, 1; Roulers, 1; Thielt, 1; Dinant, 1; Namur, 2.

Candidats ministériels élus : Bruxelles, 7;

Ostende, 1; Bastogn, 2; Philippeville, 1; Ypres, 1.

L'opposition gagne jusqu'à ce moment trois sixièmes.

Trois heures du soir. — L'opposition a fait passer un candidat à Bruges et un autre à Turnhout. Le parti ministériel a élu à Neuchâteau un de ses candidats, et à Nivelles, deux.

LES MALHEURS DE LA FAMILLE IMPÉRIALE D'AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 11 juin :

Quand on songe aux tristes événements qui, en moins de quelques jours, sont venus jeter la consternation à la cour d'Autriche, on est forcé de reconnaître que depuis bien longtemps famille souveraine n'a été plus cruellement éprouvée.

Aux mauvaises nouvelles du Mexique, qui aujourd'hui ne permettent pas encore d'affirmer qu'à l'heure qu'il est le frère de l'empereur François Joseph soit au nombre des vivants, a immédiatement succédé le fatal accident dont l'archiduchesse Mathilde a été la victime, et qui, d'une façon si horrible, a amené la mort de la jeune et charmante princesse qu'on désignait naguère encore comme future épouse de l'héritier présomptif du trône d'Italie.

Les obsèques de la plus jeune fille de l'archiduc Albert n'ont pas encore eu lieu que déjà de nouveaux bruits d'une nature des plus sinistres font le tour de la ville. D'après un de ces bruits, une catastrophe des plus terribles aurait eu lieu hier à Miramar. L'impératrice Charlotte, dont l'état, quoi qu'on en ait dit, n'a malheureusement pas subi la moindre amélioration, aurait trouvé la mort dans la mer, où elle se serait précipitée dans un moment de complète aliénation mentale.

Une seconde rumeur prétend que l'archiduchesse Sophie, la mère de l'empereur, aurait été, elle aussi, subitement atteinte des premiers symptômes de la folie.

Bien entendu que je ne garantis rien.

Je me borne à vous transmettre ces bruits tels qu'ils sont colportés en ce moment dans Vienne, persuadé que les feuilles officielles ne tarderont pas à nous apprendre la vérité.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'on pense que c'est sous le coup de toutes ces nouvelles profondément tristes que viennent d'avoir lieu, à Pesth, les fêtes du couronnement, on comprendra sans peine que l'empereur et l'impératrice d'Autriche ne doivent pas avoir été de l'humeur enjouée que réclamait la circonstance.

On lit dans la *Patrie* :

On s'entretient à la Chambre du terme probable de la session.

Quelques personnes voudraient que l'Assemblée se séparât aussitôt le budget voté pour ne

se réunir qu'en octobre, époque à laquelle seraient discutées les lois restées en suspens.

D'autres pensent, au contraire, qu'il vaut mieux discuter sans désespérer toutes les lois annoncées, sauf à reculer, s'il est nécessaire, l'époque habituelle de la réunion des conseils généraux.

On lit à ce sujet dans l'*Etendard* :

Plusieurs journaux indiquent telle ou telle date pour la clôture de la session du Corps-Législatif.

Nous croyons que ces indications sont sans base et que la session ne sera close qu'après le vote des lois sur la presse, sur les réunions, sur l'armée et du budget.

Deux nouvelles qui vont mettre en émoi tout le monde religieux : la première, confirmée par l'*Etendard*, celle de la visite prochaine du Pape à Paris; la seconde, mise en avant par la *France*, celle de la convocation éventuelle d'un concile œcuménique à Rome, en dehors de la réunion actuelle des évêques. Depuis le concile de Trente, c'est-à-dire depuis le milieu du seizième siècle, il y a eu des conciles provinciaux, mais il n'y a point eu de concile général.

Les amendements suivants au projet de loi sur l'armée et la garde nationale mobile ont été présentés :

1° Par MM. de Chiseuil, Chagot, des Rotours :

« Titre 1^{er}, article 6. — Les causes d'exemption prévues par les nos 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1852 doivent, pour produire leur effet légal, exister au jour où le conseil de révision est appelé à statuer.

» Celles qui surviennent entre la décision du conseil de révision et le 1^{er} juillet, point de départ de la durée de service, ne modifient pas la position légale des jeunes gens désignés pour faire définitivement partie du contingent. »

Ajouter à la suite de l'article 6 :

» Néanmoins, les jeunes gens qui se trouveront dans cette catégorie, par suite de causes d'exemption survenues depuis le conseil de révision, seront maintenus ou renvoyés dans leurs foyers pour y rester à la disposition du ministre de la guerre pendant la durée du service actif de leur contingent, et pour être soumis ensuite aux obligations de la réserve. »

2° Par M. des Rotours :

« Tout individu né en France de parents étrangers sera soumis aux obligations imposées par la loi du recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité.

» Les hommes qui auront été condamnés à l'une des peines emportant la dégradation civi-

grand, que j'ai eu peur. Je me suis caché dans le buisson, et le gros chat ne m'a pas vu.

— Et quel sentier a-t-il pris? s'écria Jeanne... Parle... mais parle donc plus vite que cela! dit-elle en le secouant, ou je te ferai manger par le gros chat.

Pour toute réponse, l'enfant se mit à pleurer.

— Oh! quelle patience il faut avoir! reprit Jeanne. Voyons, réponds... s'est-il sauvé du côté de Montmorency ?

— Oh! que non, dit l'enfant en s'essuyant les yeux; il n'est pas si loin que ça... Il est entre par cette petite porte, que vous voyez là-bas, dans la maison du colonel.

Jeanne, la veille, en allant voir Yolande, l'avait entendue parler de l'inauguration de la galerie, chez Stella, et elle avait appris en même temps que Stella était la fille du colonel.

— La maison du colonel! s'écria Jeanne, c'est là sans doute que Mlle Yolande doit être ce matin, à neuf heures... et il est près de neuf heures et demie! J'arriverai trop tard!

Elle donna précipitamment des ordres pour que l'on conduisit du côté de la grille la voiture qui contenait la cage, et qu'on la fit entrer par la grande allée du parc. Elle comptait sur le magnétisme de

son regard pour faire rentrer le tigre dans sa prison.

Elle entra dans le parc toute haletante, rencontra Laurence, la femme de chambre de Coraly, et lui demanda à la fois le colonel, Yolande et le tigre. Comme on n'avait encore entendu aucun cri d'alarme, Laurence la crut à peu près folle. Cependant elle lui dit que tout le monde était dans la galerie, et lui en indiqua la direction.

Jeanne reprit une course éperdue, et fit tomber la femme de chambre en passant.

Elle était dans la grande allée qui conduisait à la galerie, lorsque le cri terrible retentit.

Jeanne s'élança comme l'éclair. Elle arriva près du bâtiment en même temps que le colonel, et au moment où Coraly et Yolande sortaient de la galerie en s'écriant :

— Un tigre vivant!

— Jeanne! s'écria Yolande en se jetant dans les bras de la domptresse, Jeanne! ma providence, sauvez-le! sauvez Faustin.

Jeanne eût sauvé le diable, si Yolande l'avait aimé, à plus forte raison Faustin, à qui elle devait de la reconnaissance.

Elle rejoignit rudement le colonel, qui voulait aller au secours de Faustin.

— Laissez-moi donc, lui dit-elle : un tigre ça me connaît.

Elle se précipita dans la galerie, pendant que tout le monde fuyait épouvanté du côté de la maison.

C'était une déroute générale; Stella, enlevant Benjamin dans ses bras, ne songeait qu'à sauver le pauvre enfant; Coraly sauvait sa brute, M. Despinos ses diers à venir, et Theobald qui, disons-le à son honneur, croyait que sa vie et le sort de ses finances : il lui eût été trop cruel de mourir dans un moment où la ligne du Nord était à la hausse.

Deux personnes seules restèrent dans le parc : Yolande parce qu'elle aimait Faustin, le colonel parce qu'il n'avait jamais été devant aucune espèce d'ennemi.

Jeanne entra dans la galerie au moment où le tigre venait de se retourner vers Faustin, et dardait sur lui ses yeux de feu. Il allait bondir sur sa proie, lorsque Jeanne apparut tout à coup.

Elle s'élança entre Faustin et le tigre, sur lequel elle fixa son regard magnétique.

Le tigre s'arrêta devant ce regard dominateur, il avait reconnu sa souveraine.

— Fuyez! cria Jeanne à Faustin.

— Mais vous, lui dit-il, vous?...

— Moi, je n'ai rien à craindre... fuyez!

Faustin fut forcé de passer devant son terrible ennemi; mais Jeanne le maintenait du regard. Le tigre semblait dompté; Faustin gagna la porte de salut, et il s'élança dans le jardin.

En l'apercevant, Yolande poussa un cri de joie, mais en même temps, du fond de la galerie, le tigre fit entendre un rugissement de rage... sa victime lui échappait, il sentait que Jeanne la lui arrachait, et il lui gardait rancune. Puis l'air de la liberté lui avait donné des idées d'indépendance; cette nature féroce, domptée par miracle, ne demandait que la révolte et le sang.

— Eloignez-vous, par pitié!... rentrez dans la maison! cria Faustin à Yolande.

Elle s'éloigna, en effet, mais pour courir au bout de la longue allée, à l'extrémité de laquelle on apercevait la cage, pour dire à ceux qui l'amenèrent d'accélérer leur marche, de venir au secours de Jeanne, au secours de tous, en s'emparant du terrible animal. Elle pensait que Jeanne le soumettrait, et le ramènerait dans la cage par la puissance de son regard.

Mais Faustin, qui connaissait l'espèce féline, avait

que ne pourront servir à aucun titre dans l'armée ni dans la garde nationale. »

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest ce fragment d'une correspondance, qui lui est adressée de Paris, à la date du 12 juin :

A propos de la statue de Voltaire, M. Jouvin a publié dans le Figaro, d'hier soir, un jugement remarquable par le bon esprit, le bon goût et le bon style ; M. Havin et son journal sont incapables d'apprécier un pareil jugement, dont voici la conclusion :

« Ce roi de l'esprit parmi les beaux esprits de son siècle, sans doute il est triste de le voir glisser aux sottises malpropres d'un poète d'alcôve, et enguirlander de vers le mirliton, les portraits d'une Pompadour et d'une Du Barry ; mais le moyen d'oublier que la même main occupée à rimer de méchants petits madrigaux en l'honneur de deux créatures qui ruinaient la monarchie en avilissant le monarque, a employé trente années de sa vie et dix mille vers à diffamer une femme, une enfant, une fille du peuple. Ce fut là un crime dont Voltaire ne se rachètera pas ; les souscriptions et les statues n'y feront rien. Sa raillerie obscène, ne pouvant s'assouvir à moins de vingt-et-un chants d'un poème infâme, a parodié le plus grand effort de patriotisme qu'aient produit dans un esprit simple, dans une âme chaste, dans un grand cœur, la religion d'un Dieu et la religion de la patrie ! Quand les guerriers lassés et pour la plupart dispersés succombaient à la tâche, se résignaient et se disaient : « Il n'y a plus de France ! » une pauvre campagnarde ne désespérait point lorsque tous désespéraient ; elle soulevait avec la foi une lourde épée dans sa petite main, faisait un roi de France d'un roi de Bourges, créait l'esprit national dans une nation qui avait cessé de s'appartenir, et, nous affranchissant du joug et de l'idiôme étrangers, empêchait que, dans la patrie de Voltaire, on ne parlât anglais ! »

Le poète démocratique des Rayons et des Ombres a jugé le rimeur obscur de la Pucelle ; c'est le fer rouge appliqué sur l'épaule d'un coupable : la honteuse cicatrice ne s'en effacera plus.

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire, Un vieux livre est là haut sur une vieille armoire, Par quelque vil passant dans cette ombre oublié, Roman du dernier siècle, œuvre d'ignominie. Voltaire alors régnait, ce singe de génie Chez l'homme en mission par le diable envoyé. Prends garde enfant, cœur tendre...

Voltaire, le serpent, le doute, l'ironie, Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie ; Avec son œil de flamme, il l'espionne et rit. O tremble ! Ce sophiste a sondé bien des fanges ! O tremble ! Ce faux sage a perdu bien des anges ! Ce démon, noir milan, fond sur les cœurs pieux Et les brise, et souvent sous ses griffes cruelles, Plume à plume, j'ai vu tomber ces blanches ailes Qui font qu'une âme vole et s'enfuit dans les cieux.

« J'ai dit la vérité sur Voltaire. Joseph de Maistre voulait lui faire élever une statue.... par la main du bourreau. Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Il eut de grands talents ; mais l'estime des lettres y sait mettre le prix, et la reconnaissance des peuples accorderait la récompense due à l'écrivain. Ayons le courage, plus difficile qu'on ne pense en notre temps, d'honorer seulement les grands exemples chez les grands hommes, et n'élevons de statues qu'aux grands caractères. »

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le czar a été très-sensible aux témoignages unanimes de sympathie que l'attentat du 6 juin a provoqués. L'ambassade de Russie a été chargée d'exprimer ses remerciements à tous les signataires des adresses. »

— On lit également dans la feuille officielle :

« L'Empereur a décidé qu'en raison du renchérissement des vivres, la solde des troupes de ligne serait augmentée, jusqu'au 31 décembre de l'année courante, de quatre centimes, qui seront versés à l'ordinaire. Les effets de cette décision commenceront à dater du 16 de ce mois. »

— Par décrets en date du 8 juin, insérés au *Moniteur*, M. Alfred Leroux est nommé vice-président du Corps-Législatif, MM. Hébert et de Romœuf sont nommés questeurs.

— Le *Moniteur*, du 12, consacre près de sept colonnes à l'enregistrement et à la mention d'adresses envoyées à l'Empereur à l'occasion de l'attentat du 6 juin.

Les adresses à l'Empereur remplissent encore aujourd'hui six colonnes du *Moniteur*.

— *L'Etendard* assure que l'amendement présenté par M. Busson-Billaud, qui propose de réduire d'un centime le timbre des journaux, a été adopté par la commission de la loi sur la presse et envoyé immédiatement au conseil d'Etat.

— Au moment où le Corps-Législatif discute le projet de loi sur les sociétés, un fait important vient de se produire. Depuis quelques années, nous voyons des associations d'épargne, de crédit, de production, se constituer et grandir, mais jusqu'à présent les travailleurs n'avaient pas cherché à s'assurer contre le chômage ; c'est ce que viennent de faire les ouvriers fumistes en adoptant la forme civile.

L'Union fraternelle des ouvriers fumistes compte déjà plus de quatre cents adhérents.

— La *Patrie* donne le résultat suivant de l'élection d'un député au Corps-Législatif, qui vient d'avoir lieu dans la deuxième circonscription du département des Landes :

Inscrits.....	59,977
Votants.....	29,746
M. Darracq.....	29,441
M. Bertron.....	145

— Le *Journal de Paris* annonce que douze contrôleurs d'armes, sous les ordres d'un officier d'artillerie, ont quitté Paris pour se rendre à New-York, où ils sont chargés de vérifier une livraison d'armes commandées par le gouvernement français.

— Le grand-duc et la grande-duchesse de Bade doivent arriver à Paris du 15 au 20 de ce mois : ils ont fait retenir un étage de l'hôtel Bristol, place Vendôme.

Le 17, on attend l'arrivée du prince et de la princesse royale de Saxe.

On attend le roi de Suède à Vichy au commencement du mois de juillet ; le roi se rendrait à Paris vers le 15 août.

— Le 8 juin, le prince Napoléon a quitté Venise pour se rendre à Vienne, et de là à Vérone.

Il a été reçu à la gare de Venise par le préfet, le maire et le gouverneur du palais, à qui le prince a exprimé sa reconnaissance pour l'accueil sympathique et enthousiaste qu'on lui avait fait.

— Une correspondance d'Ems, du 10 juin, annonce que le choléra, qui avait diminué à Cologne, a repris avec une nouvelle intensité. Des personnes sûres affirment que le 6 juin il est mort sept personnes de cette terrible maladie.

— Il faudra deux ou trois mois pour débarrasser Luxembourg de tout le matériel de guerre que la Prusse y avait amassé. On n'y laissera aucune pièce transportable. Il y a là une quantité de vieux canons qui pourraient figurer dans un musée. Le tout sera emporté.

— On écrit de Miramar, à la *Gazette de Trieste*, que M^{me} St..., qui était auprès de l'impératrice Charlotte, et qui était généralement estimée, s'est pendue dans sa chambre, à Miramar. M^{me} St... vivait séparée de son mari.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil municipal d'Angers s'est réuni le 12 juin et a voté une adresse à l'Empereur.

Des adresses ont été aussi envoyées à Sa Majesté par les membres du conseil de préfecture de Maine-et-Loire, par les tribunaux de première instance d'Angers, de Cholet, de Segré, et par le tribunal de commerce d'Angers.

Déjà un grand nombre de communes de Maine-et-Loire ont voté des adresses à l'Empereur.

M. le ministre de l'intérieur a dès maintenant reçu celles des villes et communes de

Cholet, Baugé, Segré, Trélazé, Vieil-Baugé, Longué, Vernouil, Gennes, Trèves-Canauli, Saint-Lambert-des-Lévées, Varrains, Saint-Sulpice, Doué, Soulanges, Louerre, Brossay, Chacé, Plessis Grammoire, Saint-Georges-sur-Loire, May, Ponts-de-Cé, Chemillé, Bauné, Cornillé, Vihiers, Passavant et Montreuil-Belfoy.

S. Exc. a également reçu une adresse envoyée à l'Empereur par la compagnie des sapeurs-pompiers de Trélazé.

Nous lisons dans *l'Italie* :

« On remarque depuis plusieurs jours à Florence la présence d'un nombre inusité d'ecclésiastiques, français pour la plupart. »

« On cite notamment le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, l'archevêque de Tours, les évêques d'Angers et de Périgueux, qui sont descendus à l'hôtel de l'Univers. »

Les centres d'examen où se rendront les membres détachés des facultés des lettres et des facultés des sciences pendant la session de juillet et d'août 1867, pour les épreuves du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences, sont déterminés ainsi qu'il suit pour l'Académie de Rennes : sessions à Angers, Brest, Nantes.

Des registres destinés à l'inscription des candidats seront ouverts, tant au chef-lieu académique que dans les centres situés hors du chef-lieu, du 1^{er} au 15 juillet, pour le baccalauréat ès-sciences ; du 10 au 25 juillet, pour le baccalauréat ès-lettres.

Ces registres seront clos irrévocablement à six heures du soir, aux jours indiqués ci-dessus, comme terme de l'inscription légale.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions de l'article 15, titre V, du règlement de police relatif à l'arrosage de la voie publique, pendant la saison d'été.

Les propriétaires ou principaux locataires devront donc arroser le pavé devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours, à neuf heures du matin et à cinq heures du soir.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 juin 1867.

Le Maire, CHEDEAU, adj^r.

VILLE DE SAUMUR.

Préfecture de Maine-et-Loire.

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu les rapport et avis, en date des 29 mai et 1^{er} juin 1867, par lesquels MM. les ingénieurs du service de la Loire nous font connaître que, malgré la présence des barrières destinées à intercepter le passage, diverses per-

bien que l'espèce humaine, et même infiniment mieux, avait cru distinguer dans le rugissement du tigre quelques notes révolutionnaires ; il se retourna vers le colonel, en s'écriant :

— Sauvez la dompteuse ! une arme ! une arme !... Le jardinier accourait alors, son fusil à la main, Faustin s'élança pour saisir l'arme providentielle ; mais le colonel, plus prompt que lui, s'empara du fusil et se précipita vers la galerie.

Hallait y entrer, lorsque Jeanne en sortit à reculons, en criant avec anxiété :

— La cage ! la cage !

— Elle est encore bien loin, s'écria Faustin.

Jeanne était alors près de la porte ; elle voulut la refermer en sortant, et tenir le tigre prisonnier ; mais une horrible tête repoussa vigoureusement le battant ; le tigre apparut... il s'accroupit sur le seuil, et regarda la dompteuse.

Chacun recula en frémissant.

Le tigre s'avança sournoisement, arriva jusqu'à Jeanne en rampant, mais ce n'était pas de la soumission, c'était de la trahison.

Tout à coup, il saisit avec ses griffes un pan de la robe de Jeanne ; il n'osait pas encore se précipiter sur sa souveraine et la dévorer ; mais évidemment il

y songeait. Son audace et sa fureur devenaient de plus en plus visibles ; Jeanne au contraire perdait son autorité ; elle voyait, en frémissant, s'allumer la rage de la bête féroce, et tandis que les yeux du tigre flambaient et menaçaient de plus en plus, les yeux inquiets de la dompteuse perdaient leur puissance magnétique.

Le colonel saisit son fusil, l'arma et visa le tigre.

Mais la bête féroce était si près de Jeanne qu'on pouvait entendre que le coup n'atteignit la dompteuse.

— Prenez garde ! cria Faustin.

— Je n'ai jamais manqué mon coup, dit le colonel, je vise à la tête, au-dessus de l'œil droit.

A ce moment la fenêtre d'un kiosque voisin où l'on s'était barricadé s'ouvrit avec précaution, une tête non moins dangereuse et beaucoup moins belle que celle du tigre s'avança, c'était la tête de Mme Melosine.

Le colonel lui tourna le dos et visa le tigre.

Le coup partit... un rugissement d'agonie y répondit. Une masse tomba sur le sable, s'y débattit quelques instants... puis se raidit et resta immobile. La balle avait traversé la cervelle.

— Vous l'avez tue raide ! s'écria Faustin.

— C'est égal, repoudit le colonel, je ne serai pas

content si je ne l'ai pas touché au-dessus de l'œil droit.

Il alla bravement s'en assurer, et s'écria victorieusement :

— C'est bien cela !... Je n'ai pas manqué mon coup.

Mme Melosine qui, de la fenêtre de son kiosque, n'avait rien perdu de cette scène, médita profondément.

La cage ne servit plus qu'à rapporter le corps mort de la bête féroce. Le colonel, Faustin et Yolande qui venait de les rejoindre, se dirigèrent vers la maison, pour rassurer ceux qui s'y étaient réfugiés. Pendant que Jeanne remerciait chaleureusement son sauveur, et qu'on traversait une petite allée tortueuse et touffue, on entendit des sanglots partir d'un épais taillis.

— Qu'est-ce encore ? dit le colonel.

Il écarter les broussailles et s'avança. Il vit une femme qui se penchait sur un corps tout sanglant. Cette femme, c'était sa fille, le corps déchiré par les dents d'une bête féroce, c'était celui du pauvre Hercule.

Après avoir mis Benjamin en sûreté dans la maison,

Stella, en digne fille du colonel, s'était armée d'un

pistolet, et revenait au secours de son père et de son amie, quitte à mourir avec eux. Le jardinier venait de lui apprendre que le tigre était tué. Plus calme, plus rassurée, elle allait rejoindre son père, lorsqu'en traversant un taillis, pour abrégier la course, elle avait rencontré sous ses pieds le corps du pauvre Hercule.

— Hercule ! mon pauvre ami, disait Stella, déchiré ainsi par une bête féroce !... Oh ! quelle agonie ! quelle souffrance !... je ne te verrai donc plus, mon beau compagnon... Tu ne viendras plus m'accompagner dans mes courses... Je ne verrai plus tes yeux qui suivaient tous mes mouvements ; ces bons yeux de chien, pleins d'affection, les seuls peut-être qui ne mentent jamais... Mon pauvre Hercule, mon ami dévoué... et si peu exigeant ! Au moindre danger qui semblait me menacer, tu t'élançais furieux, tu risquais ta vie, tu me faisais un rempart formidable, et tu ne me demandais en échange de tout cela, que de passer quelquefois la main sur ta belle tête.

Le colonel, qui était resté calme devant le danger, fit comme Stella et pleura comme un enfant, devant les restes de son chien.

ANALIS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

sonnes font circuler des voitures sur la plate-forme des levées de Saumur ;

Vu l'arrêt du conseil d'Etat du roi, du 23 juillet 1783 ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Il est interdit aux personnes, en faveur de qui le droit n'en aurait pas été reconnu, de faire passer chevaux ou voitures sur la plate-forme des levées de défense de Saumur, dans les parties où des barrières auront été placées par les soins de l'administration.

Art. 2. — Les personnes qui prétendraient avoir le droit de faire circuler leurs voitures sur quelques parties des levées de Saumur devront le faire connaître dans un délai de trois mois, à compter de la date de publication du présent.

Art. 3. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Art. 4. — Ampliation du présent sera adressée :

1^o A M. le Maire de Saumur, qui est chargé de le faire publier et afficher ;

2^o A M. l'Ingénieur en chef chargé du service de la Loire, 3^e section, qui aura à en assurer l'exécution.

Angers, le 6 juin 1867.

Pour le Préfet.

Le secrétaire-général délégué,
Signé : Plichon.

Pour copie conforme.

Le maire de Saumur,

L' JOURNAL, adj^t.

COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS.

Demain dimanche 16 juin, à 4 heures du matin, le rappel sera battu pour l'exercice de la compagnie.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :

1^o Par douzièmes, payables chaque mois ;

2^o Par deux paiements égaux, en mars et

septembre ;

3^o Par un seul paiement, au quinze juin.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement, de se libérer immédiatement.

VÉTAULT.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS
ET DE LA VENDÉE.

BAINS DE MER AUX SABLES-D'OLONNE.

Saison de 1867.

Réduction sur le prix ordinaire des places.

Les Compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans et de la Vendée ont l'honneur de prévenir le public que pendant la saison des bains de mer de 1867, du 10 juin au 1^{er} octobre 1867, il sera délivré les samedi et dimanche de chaque semaine aux gares d'Orléans, d'Arnage et de Cholet, ainsi qu'à toutes les gares et stations intermédiaires entre ces divers points et Napoléon-Vendée, des billets aller et retour, de toutes classes, pour

les SABLES-D'OLONNE, avec réduction de 40 0/0 sur le prix des tarifs généraux de chaque Compagnie, sans toutefois que les prix à payer par les voyageurs puissent être inférieurs aux minima ci-après, savoir :

1^{re} classe . . . 15 fr. 30 c. } par place,
2^e classe . . . 11 80 } aller et retour
3^e classe . . . 9 40 } compris.

Les billets seront valables, pour le retour, jusqu'au lundi suivant. Ceux de 2^e et de 3^e classe ne seront admis que dans les trains qui contiendront des voitures de ces classes.

NOTA. — Les voyageurs qui profiteront des billets ci-dessus n'auront pas droit, dans les voitures correspondant avec le chemin de fer d'Orléans, aux réductions de prix qui sont faites, dans certains cas, aux voyageurs en provenance ou à destination des localités desservies par ces entreprises.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

D'après les lettres que nous recevons de New-York, la reddition de Maximilien a eu lieu le 15 mai, et des officiers qui avaient quitté Queretaro peu de jours après, et qui seraient arrivés à Bronswille, dans le Texas, le 27, assurent que le 16, au soir, Maximilien, avec tous les officiers au-dessus du grade de lieutenant, auraient été fusillés. Des lettres particulières de Matamoros, assurent qu'un arrêt de mort a été envoyé à Escobedo du quartier-général de Juarez, et le journal offi-

ciel des libéraux, publié à San-Luis-de-Potosi, confirme cette nouvelle.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 1^{er} juin :

Nous publions sans commentaires la dépêche suivante, adressée hier soir de Washington à la presse associée :

« Washington, 31 mai. — La pétition adressée par M. Seward à Juarez, pour le prier d'user de clémence envers Maximilien, a provoqué une réponse des plus défavorables de la part du Mexicain vainqueur. Celui-ci revendique la tête de son illustre prisonnier, en vertu du principe des représailles. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Direction de M. TRISTAN.

Dimanche 16 juin 1867,

La Favorite, grand-opéra en 4 actes, paroles de MM. Royer et G. Vaëz, musique de Donizetti.

DISTRIBUTION : Fernand, M. Tabardi ; Alphonse, M. Laroque ; Baltazar, M. Poullain ; Gaspard, M. Julien ; Leonor de Gusman, M^{lle} Elisa Gauthrot ; Inès, M^{lle} Marie Boyer ; moines, seigneurs, etc.

Une Allumette entre deux feux, vaudeville en 1 acte, paroles de M. Clauvelle.

DISTRIBUTION : Bajazet, M. Delusse ; Georgina, M^{lle} Achille ; Florette, M^{lle} Cadie.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/4 ; lever du rideau à 7 heures 3/4.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Propre au commerce en gros.

Située à Saumur, rue Daillé, n^o 9.

Occupée présentement par M. Pinet-Brard, négociant en vins, composée de 5 pièces, cabinet, cave, vaste magasin, cour et jardin, logement au fond de la cour, hangar, pompe et lieux d'aisance.

S'adresser à M. BONIN, marchand épiciers, à Saumur, rue Saint-Nicolas. (321)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

6,000 FRANCS A PLACER A RENTE VIAGÈRE.

A VENDRE Présentement, UN JARDIN

A NANTILLY,

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE MACHINE

A boucher les vins mousseux,

ET

DES BARRIQUES

FRAICHES VIDES.

S'adresser à M. G. BOUGUEREAU, à Varrains, près Saumur. (335)

A AFFERMER OU A VENDRE

SUR PIED,

PLUSIEURS JEUX

DE PRÉ

Situés dans la prairie de Presle, commune de Saint-Ililaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. E. GIRARD, avocat à Saumur. (336)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rues Beaurepaire et de la Fidélité, Anciennement occupée par MM. Salomon et Neveux.

S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (329)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 16 juin 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M^{me} veuve Thoreau de la Martinière, à Varrains, près Saumur, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant ladite maison.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, bureau en marqueterie, table en marbre et vieilles armes antiques, tables, chaises, fauteuils, glaces, buffets, coffres, moulin à passer la farine, batterie de cuisine, etc.

Trois belles cuves en chêne cercelées en fer avec leurs couvercles et faux-fonds, 8 cuves à boissons, barriques vides, portoirs, baquets à vendange, une très-bonne charrette et ses accessoires, quantité d'outils de toutes sortes, fer, cuivrierie, bois de charpente et de menuiserie, bois de chauffage, portes et croisées, deux belles tonnes, contenant cinq poinçons.

Bons vins en barriques et en bouteilles, rouge et blanc, de plusieurs récoltes, et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mercredi 19 juin 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, magasin de M^{lle} Mathilde Renaud, marchande de modes à Saumur, rue de la Mairie, n^o 2, à la vente des marchandises et du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Quantité de fonds de bonnets et leurs passes, bandes brodées, objets pour enfants, cols, tulle, crêpes, entre-deux, dentelles, blouses, bonnets, chapeaux, fleurs artifi-

cielles, rubans, manches, plumes, résilles, passementerie, voilettes, bouquets et couronnes, cravates, mousseline et autres objets.

MOBILIER : Lits, matelas, couvertures, rideaux, linge, effets, armoire, tables, chaises, glaces, comptoir, rayons, cartons, batterie de cuisine, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue de la Grise, et présentement occupée par M. de la Martinière.

S'adresser à M^{me} DE LA MARTINIÈRE, rue Pavée, ou à M^e LEROUX, notaire. (295)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT,

DENTISTE,

A l'honneur de prévenir les personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère, qu'il cauterise les dents douloureuses par le nouvel appareil électrique dental américain, dont l'action est instantanée et à l'aide duquel on obtient la conservation des dents cariées au dernier degré. Cela paraît peu probable pour les personnes qui n'ont point encore vu ce genre d'opération par l'électricité, et cependant c'est l'exacte vérité. (335)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c. *

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 JUIN.			BOURSE DU 14 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 40	»	»	70 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	99	»	»	99	»	»
Obligations du Trésor.	471 25	1 25	»	470	»	1 25
Banque de France.	3500	»	»	3490	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1497 50	7 50	»	1490	»	2 50
Crédit Foncier colonial.	590	»	»	590	»	»
Crédit Agricole.	647 50	»	»	647 50	»	»
Crédit industriel.	642 50	2 50	»	642 50	»	»
Crédit Mobilier.	403 75	»	1 25	395	»	8 75
Comptoir d'esc. de Paris.	775	»	2 50	775	»	»
Orléans (estampillé).	892 50	»	5	888 75	»	3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1225	»	»	1222 50	»	2 50
Est.	537 50	»	2 50	536 25	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	903 75	»	1 25	905	»	1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	577 50	»	1 25	580	»	2 50
Ouest.	555	»	5	560	»	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1587 50	»	7 50	1583	»	2 50
Canal de Suez.	360	»	5	357 50	»	2 50
Transatlantiques.	443 75	6 25	»	438 75	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	52 55	»	30	52 45	»	10
Autrichiens.	477 50	»	2 50	476 25	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	406 25	1 25	»	402 50	»	3 75
Victor-Emmanuel.	70	»	50	75	»	5
Romains.	72	»	»	85	»	13
Crédit Mobilier Espagnol.	275	»	2 50	268 75	»	6 25
Saragosse.	120	»	2 50	117	»	3
Séville-Xérès-Séville.	34	»	»	34 50	»	50
Nord-Espagne.	105	»	5	103	»	2
Compagnie immobilière.	203 50	»	»	197 50	»	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.	320	»	»	322 50	»	»
Orléans.	318	»	»	315 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	322 50	»	»	325	»	»
Ouest.	315	»	»	315	»	»
Midi.	314 50	»	»	314 50	»	»
Est.	309 75	»	»	309 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.